

**Le secrétariat de la mairie :**

**Modification des jours d'ouverture**

En raison d'une formation, nous vous informons que le secrétariat de la mairie sera fermé **mercredi 10 décembre 2025 après-midi.**

En raison des congés de Noël, nous vous informons que le secrétariat de la mairie sera fermé du :

**Lundi 22 décembre 2025 inclus  
au vendredi 02 janvier 2026 inclus**

*Merci pour votre compréhension.*

**Attention ! :**

**Vente de calendrier ou autres, soyez vigilants !**

En cette période de fêtes, des vendeurs de calendriers (pompiers, facteurs, associations sportives, etc) sont susceptibles de sonner à votre porte.

Ils ont besoin de votre soutien mais il est nécessaire de rester vigilant.

N'hésitez pas à vous faire présenter une carte professionnelle ou une attestation d'appartenance à l'organisme annoncé.

En cas de doute, ne laissez pas entrer la ou les personnes(s) dans votre domicile et n'hésitez pas à contacter les services de la gendarmerie (17).



*L'équipe municipale ainsi que les agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année*



## Association :

### L'association « Le Palet Ecozilien »



# CONCOURS DE PALET

ORGANISÉ PAR LE PALET ÉCOZILIEN

10 JANVIER 2026



INSCRIPTION CONSEILLÉE LIMITÉE À 48 ÉQUIPES AU 0635153708

9H30 CONCOURS INDIVIDUEL, EN 4 PARTIES INSCRIPTION À 8H30 (6 € PAR JOUEUR)	2 CONCOURS 1 LOT PAR PARTICIPANT	14H CONCOURS EN DOUBLETTE INSCRIPTION À 13H (16 € PAR ÉQUIPE)
--	-------------------------------------	---

LE DOUHET (17) SALLE VAL DE LA JARRETIÈRE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

## Association :

### L'association « Les Fourmis Créatives »

Les fourmis vous invitent à nouveau à une séance de création le samedi 20 décembre à la salle de la Riorte de 14 heures 30 à 17 heures 30. A quelques jours des fêtes de fin d'année, Elles vous proposent de réaliser ensemble, couronnes de Noël, petits sujets et décorations, chemins de table ... pour décorer votre maison.

Venez avec votre bonne humeur, vos envies et vos mains prêtes à créer.



## Environnement :

### C'est nouveau ! La poubelle « marron » pour les biodéchets

Un nouveau bac marron, dédié au tri des biodéchets, est désormais installé au point d'apport volontaire situé près de la salle du « Val de la Jarretière ».

Ce conteneur est mis à disposition de tous les habitants de la commune.

#### Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Il s'agit de tout déchet composé à 100 % de matière organique comme :

- Reste de repas
- Épluchures de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs
- Marc de café
- Sachet de thé
- Essuie-tout usagé
- Pain
- Fleurs fanées
- Croûtes de fromage
- Restes de viandes
- Poissons et crustacés



**Important : seuls les sacs biodégradables sont autorisés dans ce bac.**

Déchets interdits dans ce bac biodégradables :

- Plastique
- Métal
- Emballage
- Aliments emballés
- Litière

## Elections :

### Nouvelles règles pour les prochaines élections !

A l'occasion des élections municipales des **15 et 22 mars 2026**, notre commune - comme toutes les communes de moins de 1 000 habitants - adopte un nouveau mode de scrutin, conformément à la loi du 21 mai 2025.

Ce qui change :

- **Le vote se fait désormais pour une liste de candidats bloquée : plus de possibilité de panachage - il n'est plus possible de rayer, ajouter ou modifier l'ordre des noms sur un bulletin**
- Les listes doivent respecter une alternance stricte homme/femme, garantissant la parité

### Pensez à vous inscrire ou vérifier votre inscription

Pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026, vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales de la commune.

Date limite d'inscription : mercredi 04 février 2026 pour les demandes en ligne, ou vendredi 06 février 2026 pour les dossier papier (CERFA, pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile de moins de trois mois).

Si vous avez déménagé, acquis la nationalité française récemment, eu 18 ans ou toute autre modification, vérifiez que votre inscription est bien à jour sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Les élections se dérouleront à la salle Paul Cartier**

## Ecole de Le Douhet :

### De nouveaux jeux sont apparus !



Un krapahut



Un trouve ma paire



Un morpion

## Cimetières :

### Nouveau cimetière : Engazonnement des allées

La municipalité a récemment mandaté une entreprise spécialisée afin d'engazonner les allées du nouveau cimetière. Ce choix s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'intégration paysagère du site et de favoriser un environnement plus naturel et apaisant.

L'engazonnement permet également de faciliter l'entretien du cimetière tout en réduisant l'impact environnemental. Ce revêtement végétal contribue ainsi à préserver la tranquillité du lieu et à offrir un cadre plus harmonieux aux familles qui viennent s'y recueillir.

Nous invitons toutefois les usagers à faire preuve de vigilance lors de leurs déplacements. Le gazon, encore jeune, peut être fragile et nécessitera un temps d'adaptation avant d'atteindre sa résistance optimale.



### Ancien cimetière : reprise des concessions en état d'abandon

La municipalité a pris la décision de lancer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Cette démarche, encadrée par le Code Général des Collectivités Territoriales, vise à assurer la sécurité, la dignité et la bonne gestion de l'espace funéraire.

A la suite d'un constat réalisé par les services municipaux, plusieurs concessions présentent un état manifeste d'abandon (dégradation, absence d'entretien, difficultés à identifier les ayants droits, etc). Conformément à la réglementation, un procès-verbal sera dressé en présence du maire, puis affiché à l'entrée du cimetière et en mairie.

Les ayants-droits disposeront alors d'un délai légal pour se manifester et remettre la concession en état. Passé ce délai, et en l'absence de toute intervention, la commune pourra procéder à la reprise des concessions concernées.

La municipalité invite toute personne ayant connaissance de liens familiaux ou administratifs avec l'une des concessions de l'ancien cimetière à contacter Madame Ophélie BERNARD, secrétaire de la mairie au 05 46 97 67 84.



## Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Le plan de financement des travaux de la mairie

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Bureau d'étude	55 789.63 €	Subvention « Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux » - Préfecture de la Charente-Maritime	70 291.57 €
Lot n° 1 à Lot n° 12	295 668.24 €	Subvention « Conseil Départemental »	00.00 €
		Subvention au titre du « fonds de concours » - CDA de Saintes	21 166.37 €
		Autofinancement	259 999.93 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>351 457.87 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>351 457.87 €</b>

### Point sur les travaux de la mairie

Les travaux de rénovation de la mairie ont débuté en octobre dernier. Cette première phase a principalement concerné le secrétariat, où l'ensemble des cloisons intérieures a été entièrement démoli.

Au-delà de la modernisation des locaux, cette intervention était devenue indispensable : la structure du bâtiment présentait en effet plusieurs signes de dégradation préoccupants. Des fissures importantes étaient apparues sur certains murs, des infiltrations d'eau fragilisaient les plafonds, et des plaques commençaient même à se détacher, rendant l'environnement potentiellement dangereux pour les agents comme pour les usagers.

Ces travaux permettront donc non seulement d'améliorer l'accueil et le confort, mais surtout d'assurer la sécurité de tous.

